



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 130<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

CL/194/C.1  
13 décembre 2013

## **CONVOCAATION** **194<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR** **DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE** **Genève, 17 et 20 mars 2014**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 194<sup>ème</sup> session au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)*.

### **1. PARTICIPATION**

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

### **2. DEROULEMENT DE LA SESSION**

La première séance du Conseil directeur aura lieu le lundi 17 mars de 9 heures à 10 h.45 et commencera par l'examen des points 1 à 5 de l'ordre du jour. Si le temps le permet, le Conseil directeur examinera également le point 6 : *Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP*.

A sa deuxième séance, qui se tiendra le jeudi 20 mars de 9 à 13 heures, le Conseil directeur commencera par élire le nouveau Secrétaire général de l'UIP puis examinera d'autres points. A sa troisième séance, qui aura lieu dans l'après-midi du même jour, de 14 h.30 à 17 heures, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour.

### **3. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 267<sup>ème</sup> session (octobre 2013), est le suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**  
*Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses délibérations.*
- 2. Approbation du compte rendu de la 193<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**  
*Le compte rendu de la 193<sup>ème</sup> session (CL/193/SR.1) a été envoyé aux Membres le 5 décembre 2013. Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 194<sup>ème</sup> session.*

- 3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur**
  - a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
  - b) Situation de certains Membres
  - c) Statut d'observateur

*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif. Il examinera aussi toute demande éventuelle de statut d'observateur.*
- 4. Rapport du Président**
  - a) Sur ses activités depuis la 193<sup>ème</sup> session du Conseil directeur
  - b) Sur les activités du Comité exécutif
- 5. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2013**
- 6. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP**
- 7. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017**
- 8. Coopération avec le système des Nations Unies**
- 9. Résultats financiers pour 2013**

*Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2013.*
- 10. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**
- 11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés**

*Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :*

  - a) Réunion des Femmes parlementaires
  - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
  - c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
  - d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
  - e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
  - f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
  - g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
  - h) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
- 12. 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2014)**
- 13. Prochaines réunions interparlementaires**
  - a) Réunions statutaires
  - b) Réunions spécialisées et autres
- 14. Amendements aux Statuts et Règlements**

*Suite à une série d'amendements aux Statuts et Règlements approuvés à sa 193<sup>ème</sup> session, le Conseil sera appelé à approuver d'autres amendements concernant le fonctionnement des organes suivants :*

  - a) Réunion des Femmes parlementaires
  - b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
  - c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
- 15. Elections au Comité exécutif**

(cf. Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)  
*Le Conseil directeur sera appelé à élire deux membres pour remplacer MM. Donald H. Oliver (Canada) et Josef P. Winkler (Allemagne), qui ne sont plus parlementaires et dont les mandats viendront à expiration respectivement en octobre 2014 et en octobre 2015.*

**16. Election du Secrétaire général**

(cf. Articles 21 I) et 28.1 des Statuts et article 3.1 du Règlement du Secrétariat de l'Union interparlementaire)

*Le Conseil directeur élira un nouveau Secrétaire général de l'UIP pour remplacer M. Anders B. Johnsson, dont le dernier mandat viendra à expiration le 30 juin 2014.*

**4. POINTS SUPPLEMENTAIRES**

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre du Conseil peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé que, aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

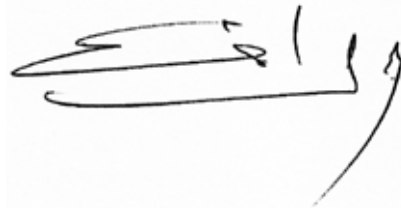
**5. DOCUMENTS**

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de débats fructueux au Conseil en mars prochain et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI  
Président  
de l'Union interparlementaire